

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 JANVIER 2021

09 Objet : ENGAGEMENT D'ALBRET COMMUNAUTE DANS LA PROCEDURE DE LABELLISATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

N° Ordre : DE-008-2021

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 9.1.3 Tourisme

L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Lavardac, après convocation du 20 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (50) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Georges BARBARA, Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquiéu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ,

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (2) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE,

Membre absent excusé (1) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 50

Votants : 52

Absents : 3

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 2

- Dont abstention : 0

Préambule :

Le label « Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministère de la culture et de la communication, après avis du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire.

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une demande active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social, économique et touristique, qui permet d'assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Ce projet de labellisation associe dans sa démarche les éléments de patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et technologique, qui contribuent à l'identité du territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à cette qualité architecturale et paysagère.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Considérant les contacts pris avec la DRAC de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant les relations établies avec l'association Sites et Cités, partenaire de la DRAC pour cette labellisation,

Considérant les contacts pris avec l'Université d'histoire de Nouvelle-Aquitaine pour élaborer ce travail de labellisation, mettant en œuvre la période de notre histoire la plus caractéristique, par l'organisation d'ateliers (histoparty) faisant appel à de multiples compétences, pour différents publics,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **D'engager** la collectivité Albret Communauté dans la démarche d'élaboration de la labellisation Pays d'art et d'histoire,

► **D'autoriser** le Président ou son représentant, à prendre tout contact nécessaire et suffisant avec toutes administrations et autres associations et organismes susceptibles d'apporter leur collaboration pour obtenir ce label,

► **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document ou convention concourant à l'exécution du label Pays d'art et d'histoire,

► **De préciser** que le budget 2021 prévoit l'élaboration du PPI pour la durée du mandat avec un crédit de 200 000 € ; ces éléments financiers étant révisables chaque année.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

